

Test Achats entendu : une seule méthode de calcul sera désormais utilisée en Belgique pour comparer les contrats d'énergie variables



L'organisme de défense des consommateurs Test Achats se plaignait la semaine dernière de l'impossibilité pour les Belges de comparer facilement les offres de contrats d'énergie variables. La demande a été entendue, et une seule méthode de calcul sera désormais utilisée par tous.

Dès novembre, le VREG, la CWaPE, BRUGEL et la CREG utiliseront une méthode uniforme pour calculer le coût annuel estimé des contrats d'électricité et de gaz naturel à prix variables, annoncent mercredi les régulateurs d'énergie. La nouvelle formule, déjà appliquée par le VREG depuis mai 2022, prend en compte les prix de l'énergie prévus pour les 12 prochains mois, sur la base des cotations disponibles sur les bourses de l'énergie pour des livraisons futures. "Le but de cette méthode de calcul est de proposer le classement le plus fiable possible des offres des fournisseurs dans l'intérêt du consommateur", peut-on lire dans le communiqué.

Les régulateurs belges de l'énergie suivront donc cette méthodologie et l'affineront si nécessaire.

Aujourd'hui, les prix sur le marché de l'électricité et du gaz naturel présentent des variations très importantes et les estimations réalisées à l'aide des comparateurs peuvent varier fortement d'un mois à l'autre.

Une demande entendue

Test Achats, qui alertait sur l'impossibilité de comparer correctement les contrats variables entre eux, salue la décision des régulateurs d'énergie. "Nous sommes heureux que notre message ait été entendu (...). Les consommateurs ne seront désormais plus confrontés à des prix allant du simple au triple pour le même contrat en fonction du comparateur choisi", a réagi Julie Frère, porte-parole de l'association des consommateurs.

Cette dernière souhaite néanmoins que l'on poursuive le travail en s'attaquant désormais au nombre de paramètres et aux moments d'indexation possible. "Actuellement, on recense plus de 30 paramètres d'indexation, certains contrats sont indexés tous les mois, d'autres tous les trois mois. Nous demandons de simplifier les paramètres et d'aligner les moments d'indexation, par exemple en imposant une indexation mensuelle à tous les fournisseurs", explique Julie Frère.

Test Achats plaide enfin pour que les consommateurs soient informés clairement du paramètre utilisé pour leur contrat, des conséquences de l'utilisation de ce paramètre en particulier, et de l'endroit où ils peuvent en suivre l'évolution.